



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 3 mars 2023

**Présents** :

Laurent BAUDE - Patricia BLANC - Jean-Louis FERRIER - Christophe SARRE - Chahrazede BENKOU NAVARRO - Hervé LETOURNEAU - Jean-Paul LEGAL - Philippe RINGUET - Elisabeth GUEYTE - Olivier MORAND - Nathalie RODRIGUES - Rabah LOUCIF - Francis RODRIGUES - Stéphanie DARDEAU - Linda LOISEL - Christelle LEGENDRE - Amandine LOUIS - Robert FENNINGER - Stéphanie HOUDAS - Anne-Sophie FABRE

**Absents excusés** : Sana CHELDA-CHENET - Hugo LEMAITRE - Martine AIME

**Pouvoirs** :

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE

Martine AIME a donné pouvoir à Anne-Sophie FABRE

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul LE GAL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

### **11/23 – MUTUALISATION DES ACHATS – AJOUT DE FAMILLES D'ACHAT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PLURIANNUELLE PASSÉE ENTRE ORLÉANS MÉTROPOLE, LE CCAS D'ORLÉANS ET LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE**

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter les familles d'achat suivantes :

Intitulé Famille	Coordonnateur
ENTRETIEN ET VERIFICATION DES APPAREILS A GAZ AVEC GARANTIE TOTALE ET RENOUVELLEMENT DES APPAREILS	Orléans Métropole
ACHATS DE SACS ET DE DISTRIBUTEURS ASSOCIES DEJECTIONS CANINES	Orléans Métropole
CONTROLES PERIODIQUES EQUIPEMENTS, BATIMENTS, QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DIVERSES MESURES	Orléans Métropole
POSE DEPOSE MAINTENANCE ET STOCKAGE DES ILLUMINATIONS DE NOEL	Orléans Ville
FOURNITURE D'UN SERVICE D'IMPRESSION ET DE REPRODUCTION DE PROXIMITE	Orléans Métropole
SERVICES TELECOM VOIX MOBILITE ET INTERNET	Orléans Métropole
PRESTATION INFORMATIQUE ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET DE MANTENANCE DES POSTES	Orléans Métropole
ACQUISITION, MAINTENANCE ET MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES PROCES VERBAUX ELECTRONIQUES	Orléans Métropole
VETEMENTS DE POLICE	Orléans Métropole

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°94-20 portant approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle passer avec Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole,

Vu la convention de groupement de commandes pluriannuelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'ajout des familles d'achat ajoutées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- DE PRÉCISER que les crédits sont prévus au budget 2023

Fait à Semoy, le 10 mars 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE  
Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LEGAL  
Conseiller municipal

Envoi et réception en préfecture le : **21 MARS 2023**

Publié numériquement le : **21 MARS 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification